 Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2000-222-079 R1	Diffusion : A	Date d'émission : 15 septembre 2004	Page : 1/2
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : 2000-222-079 édition originale		
Responsable de la navigabilité du matériel : EUROCOPTER		Type(s) de matériel(s) : Hélicoptères AS 350		
Certificat(s) de type n° 84 Fiche(s) de données n° 157				
Chapitre ATA : 05, 64	Objet : Rotor de queue - Entretoise de roulement du plateau de commande du moyeu rotor arrière			

1. APPLICABILITE :

Hélicoptères AS 350 B, B1, B2, B3, BA, BB et D, équipés de plateaux de commande de moyeu rotor arrière toutes références, non modifiés par la modification EUROCOPTER (MOD) 076554.

L'ensemble plateau de commande référence 350A33-2030-00 (MOD 076550) n'est pas concerné par la présente consigne de navigabilité (CN).

2. RAISONS :

Cette CN a pour but d'éviter la dégradation et la perte de la commande de pas du rotor arrière.

La Révision 1 de la présente CN a pour but la prise en compte de la Révision 1 de l'Alert Service Bulletin (ASB) EUROCOPTER AS 350 n° 05.00.33 en référence, sans changement du contenu technique, mais qui réduit le champ d'applicabilité défini au paragraphe 1 par référence à une modification.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :


Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de l'édition originale de la présente CN :

3.1. Au plus tard dans les 10 heures de vol, repérer la position de l'entretoise et du plateau de commande tournant suivant les directives décrites dans le paragraphe 2.B.1 de l'ASB EUROCOPTER AS 350 n° 05.00.33 R1 cité en référence.

3.2. A chaque visite après le dernier vol de la journée, vérifier l'alignement du trait de peinture sur le plateau de commande tournant et sur l'entretoise suivant les directives décrites dans le paragraphe 2.B.2 de l'ASB en référence.

Si le trait de peinture est aligné, appliquer les directives décrites dans le paragraphe 2.B.3 de l'ASB en référence (application de la MOD 07 6554) au plus tard à la prochaine visite de base T.

Si le trait de peinture est désaligné, appliquer les directives décrites dans le paragraphe 2.B.4 de l'ASB en référence (application de la MOD 07 6554) au plus tard dans les 25 heures de vol après avoir constaté le désalignement.

	<p align="center">CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2000-222-079 R1</p>	<p>Diffusion : A</p>	<p>Date d'émission : 15 septembre 2004</p>	<p>Page : 2/2</p>
--	---	---------------------------------	---	------------------------------

3.3. Avant montage sur appareil d'un ensemble plateau de commande ou d'un ensemble boîte de transmission arrière équipé, détenu en rechanges, appliquer les directives décrites dans le paragraphe 2.B.3 de l'ASB en référence (application de la MOD 07 6554).

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

Alert Service Bulletin EUROCOPTER AS 350 n° 05.00.33 R1
(Toute révision ultérieure approuvée de cet ASB est acceptable).

5. DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : Dès réception de la CN télégraphique émise le 02 juin 2000
Révision 1 : 25 septembre 2004.

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

EUROCOPTER (STXI) - Aéroport de Marseille Provence 13725 Maignane Cedex - France
Tél. : 33 (0) 4 42 85 97 97 - Fax : 33 (0) 4 42 85 99 66
E-Mail : Directive.technical-support@eurocopter.com

7. APPROBATION :

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-9369 du 07 septembre 2004.